

## **Règlement Salon des Associations samedi 25 mai 2024 – 10h à 14h**

### **Attention !**

- Installation possible uniquement le samedi 25/05 à partir de 9h.
- Le Salon des Associations se déroule dans le cadre du Village sportif organisé par le Centre Sportif Local. Le samedi 25/05, la rue des Templiers sera fermée à la circulation pour permettre la tenue des activités et animations. Il ne sera donc pas possible d'accéder en voiture devant le Centre Sportif pour (dé)charger du matériel.
- Dès leur arrivée sur le lieu, les membres de l'association doivent se signaler à la personne responsable des attributions des stands.

### **Le Salon des associations est réservé aux associations de Donceel**

- Ayant une activité réelle sur le territoire local.

### **Inscription**

- L'inscription se fait via un formulaire : <https://forms.gle/QjqcMR2m6G7NYNZ57> (avant le 10 avril 2024).
- Une réponse de notre part vous parviendra pour confirmer votre inscription.
- La Commune de Donceel et le Centre Sportif Local mettent tout en œuvre pour accepter l'ensemble des associations souhaitant participer.
- L'emplacement du stand sera communiqué sur place le samedi matin.

### **Stands**

- La Commune de Donceel et le Centre Sportif Local proposent un emplacement en intérieur en fonction des disponibilités.
- L'emplacement et l'implantation du stand sont définis par l'organisateur en fonction du nombre d'inscriptions.
- Les stands disposeront d'une table et de deux chaises.
- Si besoin, munissez-vous de multi prise de rallonges et de boîtiers de prises conformes aux normes actuelles.
- L'affichage de supports promotionnels sera possible au mur mais uniquement au moyen de papier collant ou masking tape (pas de punaises).
- L'organisation et la décoration des stands sont à charge de l'association (en ce compris le papier collant et/ou masking tape).
- Les sacs poubelle seront fournis par l'organisateur et les associations s'engagent à ramasser l'ensemble des déchets présents sur leur stand.
- Tout stand doit être prêt le samedi à **9h45**.
- Les stands seront démontés le samedi pour **14h30**.

## Déroulement

Les associations peuvent installer leur stand :

- Le samedi dès 9h.
- Dès son arrivée sur le lieu et avant d'installer son stand, l'association doit se signaler à l'organisateur.
- Tous les stands doivent être prêts le samedi à 9h45 au plus tard.

## Le Salon se déroule ainsi :

- Ouverture au public à 10h.
- Les associations doivent être constamment présentes sur leur stand, y compris à l'heure du diner.

## Circulation et parkings

- Le samedi avant et pendant l'événement : l'accès est interdit à tout véhicule (rue fermée).
- Une entrée spécifique sera dédiée aux exposants (en venant par la balade du Tram).
- Merci de respecter scrupuleusement les horaires. Cette contrainte conditionne le bon déroulement de la manifestation, votre sécurité, celle des visiteurs et surtout celle des enfants.

## Restauration et bar

- L'organisateur propose un service restauration (foodtruck) et un bar.
- La vente de pâtisserie, confiserie, sandwich, chocolat chaud, café, thé, n'est pas autorisée dans les stands.

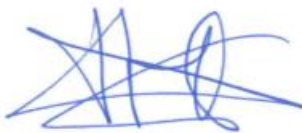
## Assurance

- En cas de perte, de dégradation ou vol d'œuvre ou de matériel au cours du montage, de l'événement et du démontage, la responsabilité de l'organisateur ne pourra être engagée.
- Tout litige ou cas non prévu par le présent règlement sera examiné et tranché par le Conseil d'Administration de l'asbl Centre Sportif Local et ensuite par les tribunaux de l'arrondissement judiciaire de Liège.
- L'association déclare posséder une assurance en responsabilité civile pour tout dégât qu'elle occasionnerait au matériel mis à sa disposition par l'organisateur.

En participant au Salon des Associations, l'association accepte les termes du présent règlement.

Par le Collège

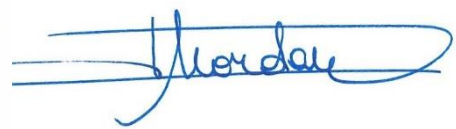
Le Directeur général,



Pierre CHRISTIAENS



Le Bourgmestre,



Philippe MORDANT